



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1997/16/Add.1 (Part VI)
3 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1997
12-23 mai 1997, New York
Point 8 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR POUR 1996 ET
QUESTIONS CONNEXES

Additif

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PROGRAMME

BUREAU DES POLITIQUES ET DE L'APPUI AUX PROGRAMMES

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	2
II. RÉALISATION DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET RENFORCEMENT DES BUREAUX EXTÉRIEURS ET DU SIÈGE . .	5 - 49	3
III. NOUVELLES MODALITÉS DE PROGRAMMATION ET D'EXÉCUTION	50 - 53	12
IV. RENFORCEMENT DES PARTENARIATS DU PNUD DANS LE CADRE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES	54 - 60	13
V. EFFORTS EN FAVEUR D'UNE ORGANISATION ALLÉGÉE, PLUS RESPONSABLE ET EN PROGRÈS CONSTANT	61 - 65	14

Annexes

I. INITIATIVE À L'APPUI DES STRATÉGIES D'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ	17
II. LISTES ET ÉCHANTILLONS DE PROJETS APPROUVÉS	21

I. INTRODUCTION

1. Si l'ouverture des marchés, l'accroissement des échanges, l'investissement étranger direct et les nouvelles technologies favorisent immensément le développement, la mondialisation a toutefois son revers. Il y a déjà des indices qu'elle va entraîner la marginalisation économique de grands groupes sociaux, voire de pays entiers. La mondialisation de certains problèmes sociaux, comme le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise (VIH/sida) et d'autres maladies, l'exode rural motivé par des raisons économiques, les mouvements massifs de population – d'un pays à l'autre ou à l'intérieur d'un pays donné – dus à des conflits armés, constituent également une menace pour la communauté internationale. Autre trait négatif de la mondialisation, les grandes entreprises et les marchés financiers gagnent en puissance alors que les gouvernements, souvent handicapés par la faiblesse de leurs structures et accablés de dettes, ont de moins en moins d'influence. Enfin, la mondialisation se traduit par une intensification de la concurrence pour l'utilisation des ressources, en particulier des ressources naturelles déjà surexploitées en raison d'une industrialisation rapide, de la motorisation, de la croissance des mégapoles, de la pression démographique et de l'accroissement de la pauvreté.

2. Au cours des dix ans à venir, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) devra aider les pays bénéficiant de programmes à tirer parti des possibilités qu'offre la mondialisation tout en protégeant leurs ressortissants les plus vulnérables des dangers qu'elle présente. Pour que le développement humain durable devienne une réalité, il faudra adopter une approche plus intégrée qui concilie croissance économique, équité sociale et gestion durable de l'environnement.

3. En 1996, le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a continué d'accorder la priorité à l'appui aux bureaux extérieurs. Il s'est attaché à faire en sorte que le PNUD dispose des connaissances, des conseils et des outils nécessaires pour favoriser la réalisation du développement humain durable en offrant des services consultatifs et en coordonnant l'action dans les cinq domaines prioritaires de l'organisation : lutte contre la pauvreté, emploi et moyens de subsistance, protection et restauration de l'environnement, égalité entre les sexes et gestion des affaires publiques. À cet égard, le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a mis l'accent sur l'élaboration de stratégies, de directives, d'indicateurs, de méthodes d'évaluation et d'autres outils de prise de décisions, sur la diffusion des meilleures pratiques et la recherche, et sur la mise à l'essai de solutions novatrices dans le cadre de programmes pilotes et de centres d'excellence. Il s'est aussi employé à aider les pays en développement à tirer parti des avantages offerts par la révolution de l'information. Enfin, il s'est consacré au renforcement des alliances et réseaux et s'est fait l'avocat du développement humain durable dans de nombreuses instances.

4. L'année 1996 a été une année de transition pour le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes. Elle a en effet été marquée par l'achèvement d'une grande partie des programmes et activités financés au titre du programme mondial et du programme interrégional (cinquième cycle) et des Ressources spéciales du programme. Ces programmes ont également fait l'objet d'évaluations.

L'achèvement du cinquième cycle a été l'occasion pour le Bureau de procéder à sa réorganisation : une division a été dissoute et le personnel a été réaffecté. Le Bureau comprend désormais une direction, trois services organiques (Division du développement social et de l'élimination de la pauvreté, Division pour la gestion durable de l'énergie et de l'environnement et Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance), la Division des politiques et procédures opérationnelles et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU). La Division de la science, de la technologie et du secteur privé a été dissoute. On a mis fin à certains de ses programmes, tandis que les programmes relatifs à l'environnement et à l'eau ont été transférés à la Division pour la gestion durable de l'énergie et de l'environnement. La Division du secteur privé a été intégrée à la Division du développement social et de l'élimination de la pauvreté. Les programmes intersectoriels relatifs au VIH/sida et à la technologie relèvent désormais de la direction.

II. RÉALISATION DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET RENFORCEMENT DES BUREAUX EXTÉRIEURS ET DU SIÈGE

5. Les télécommunications et les technologies de l'information présentent un énorme potentiel pour les pays en développement qui s'emploient à réaliser leurs objectifs en matière de développement humain durable. En 1996, le Programme de constitution de réseaux pour le développement durable a été renforcé. Un projet complémentaire, intitulé "Technologies de l'information et des communications au service du développement humain durable", a été lancé pour aider les pays en développement à profiter de la révolution intervenue dans les connaissances. La création et les objectifs du programme de constitution de réseaux pour le développement durable découlent directement des préparatifs et des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Le programme a pour objectif de permettre aux organisations de la société civile des pays en développement d'avoir accès aux informations relatives au développement durable. À la fin de 1996, il fonctionnait dans plus de 30 pays. Plus de 100 autres pays, y compris des membres de l'Alliance des petits États insulaires, ont souhaité en bénéficier en 1997. Des études de faisabilité sont en cours dans 41 de ces pays. Le projet "Technologies de l'information et des communications au service du développement humain durable", élaboré en 1996, est entré en vigueur le 1er janvier 1997.

6. L'Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté a été lancée par le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes en mars 1996 pour appuyer la mise en oeuvre par les pays des engagements contenus dans le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. Il s'agit notamment de mettre sur pied des plans et stratégies nationaux de lutte contre la pauvreté et d'élaborer des définitions, normes, critères et indicateurs de la pauvreté absolue. L'Initiative est financée par des crédits d'un montant de 11 millions de dollars prélevés par le PNUD sur ses ressources de base et par des contributions d'un montant total de 9 millions de dollars versées par des donateurs à un fonds d'affectation spéciale créé pour appuyer la réalisation des objectifs du Sommet en matière de lutte contre la pauvreté. Des initiatives à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté sont déjà en cours dans plus de 70 pays.

7. Tous les projets financés au titre de cette initiative spéciale offrent un appui en amont dans les domaines de l'analyse de la pauvreté, de l'examen des politiques et de la formulation des stratégies, souvent sous la forme d'enquêtes sur la pauvreté et d'évaluations destinées à combler les lacunes en matière d'information. D'autres activités associent les partenaires nationaux à l'examen des politiques et des cadres institutionnels de lutte contre la pauvreté, comportant une évaluation de l'impact des politiques sociales et des programmes de lutte contre la pauvreté sur les groupes vulnérables, ainsi que l'élaboration de politiques novatrices en matière de lutte contre la pauvreté. On s'attache en outre à renforcer le consensus entre les différents acteurs nationaux sur la nature et les causes de la pauvreté et sur les stratégies les plus efficaces de lutte contre elle. Enfin, l'Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté a également pour objectif de renforcer les capacités nationales en matière d'analyse, de suivi et d'évaluation des programmes de lutte contre la pauvreté et des politiques sociales.

8. Un grand nombre des projets entrepris visent à aider dans chaque pays les partenaires du PNUD à évaluer l'ampleur et l'incidence de la pauvreté au niveau national en les aidant à organiser des enquêtes sur les ménages, à procéder à des évaluations de la pauvreté, à élaborer des rapports sur le développement humain et autres travaux qui permettent de dresser une carte de la pauvreté. Ils ont pour objectif de compléter les données relatives aux revenus et aux dépenses par des indicateurs plus qualitatifs de la pauvreté et du bien-être, de recueillir et d'analyser des données ventilées par district ou par province et de renforcer les capacités nationales et sous-nationales s'agissant de mesurer la pauvreté et d'en dresser la carte. Ils mettent aussi l'accent sur l'analyse des politiques en cours du point de vue de la pauvreté, dans le but de les corriger si besoin est. De nombreux projets visent donc à évaluer l'impact des réformes économiques et des politiques d'ajustement sur les groupes pauvres et vulnérables, sur l'évolution future du marché du travail ainsi que sur les mécanismes existants de prestation des services sociaux.

9. L'appui fourni par cette initiative contribue à stimuler le débat sur les politiques et les priorités en matière de développement, et en particulier sur la corrélation entre croissance, pauvreté et répartition des richesses. Les débats auxquels prennent part responsables gouvernementaux, représentants du secteur privé, représentants de la société civile et experts contribuent à renforcer le consensus sur les principaux points d'ancrage d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

10. En 1996, de nouvelles initiatives ont été prises pour renforcer les capacités d'analyse et de programmation du PNUD en matière de lutte contre la pauvreté. Des ateliers de formation ont été organisés. L'un d'entre eux, organisé au Malawi en décembre 1996, a réuni des représentants de bureaux extérieurs du PNUD, de gouvernements et d'établissements universitaires d'Afrique australe. Une nouvelle série de documents d'appui technique a été publiée à l'intention du personnel du PNUD et de ses organismes associés. Deux documents traitant de la définition de la pauvreté, des indicateurs de pauvreté, de la collecte de données et de l'évaluation de la pauvreté ont été diffusés en 1996. Trois autres, prévus pour 1997, traiteront des cadres macro-économiques adaptés à la lutte contre la pauvreté, des stratégies nationales d'élimination de la pauvreté et du suivi de la lutte contre la pauvreté.

11. En collaboration avec la Division des interventions d'urgence, la Division du développement social et de l'élimination de la pauvreté a fait mener une étude sur les liens entre la réduction de la pauvreté et la prévention des conflits. L'étude portait sur les aspects théoriques, politiques et opérationnels de la corrélation entre pauvreté et prévention des conflits. S'appuyant sur l'expérience des organismes des Nations Unies en matière d'intervention, elle s'est aussi attachée à montrer comment les programmes de lutte contre la pauvreté pouvaient prévenir un conflit en s'attaquant à ses causes structurelles. Le document a été présenté au Groupe d'étude du Comité de l'aide au développement (CAD) sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et approuvé par toutes les délégations des pays membres de l'OCDE.

12. En 1996, le Programme de développement du secteur privé a fait l'objet d'une évaluation extérieure qui a recommandé que le PNUD donne une orientation plus précise à ses activités dans ce domaine. Les débats de suivi ont permis de dégager trois priorités : l'appui aux micro-entreprises, en particulier grâce au microfinancement, l'appui aux petites et moyennes entreprises (PME), grâce à la fourniture d'un appui non financier et de services consultatifs, et l'appel au secteur privé.

13. Parmi les faits marquants de 1996, on retiendra surtout les progrès réalisés dans le domaine du microfinancement. Le programme MicroStart, approuvé par le Comité exécutif en juillet et lancé officiellement lors du Sommet sur le microcrédit de février 1997, a suscité une très large demande et devrait être proposé à 25 pays en 1997. De nouveaux programmes de microfinancement ont été lancés au Brésil, où plus de 2,000 personnes ont déjà pu en bénéficier, ainsi qu'en Chine.

14. Le Programme de développement du secteur privé a permis d'appuyer des programmes nationaux. Il soutient une initiative régionale du PNUD qui fait intervenir les organisations du secteur privé d'Afrique du Sud et leurs homologues dans la région. À Haïti, le Programme a contribué à concevoir et à gérer une mission interorganisations sur le développement du secteur privé, lancée sous l'égide du Cabinet du Premier Ministre. Un appui technique a été fourni au Bangladesh pour un projet qui vise à décentraliser les systèmes de production grâce à la création de partenariats entre les ONG actives dans le domaine du microfinancement et les entreprises du secteur privé.

15. En 1996, le Programme pour la femme et le développement a beaucoup contribué à accroître les ressources consacrées par le PNUD à la promotion de la femme. Environ 15 % des ressources affectées par le PNUD au programme mondial et aux programmes régionaux pour le prochain cycle y seront consacrées, ce qui représente une augmentation considérable par rapport au cycle 1992-1996. Par ailleurs, en 1996, en collaboration avec le Bureau des ressources humaines et la direction du PNUD, le Programme pour la femme et le développement a veillé à ce que le PNUD atteigne la plupart de ses objectifs concernant la proportion de femmes administrateurs dans l'organisation. Il s'est attaché, avec le Bureau des ressources humaines, à garantir une meilleure prise en compte de la question des femmes dans la stratégie du PNUD en matière de ressources humaines et à

appeler l'attention sur la nécessité de tenir compte de la même question dans le cadre du processus de réforme.

16. En 1997, le PNUD s'emploiera à garantir une meilleure prise en compte de la question des femmes dans tous ses domaines d'activité en collaborant avec les bureaux régionaux afin d'atteindre les objectifs budgétaires fixés par l'Administrateur. Il prévoit également de resserrer sa collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) afin de renforcer le rôle des coordonnateurs résidents dans le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et dans les missions de programmation menées conjointement par le Programme pour la femme et le développement et UNIFEM.

17. La majeure partie des ressources du PNUD consacrées à l'environnement aident les pays à protéger et à gérer les ressources naturelles qui servent le mieux à couvrir les besoins alimentaires des plus pauvres. Les domaines prioritaires sont l'agriculture écologiquement viable et la sécurité alimentaire, les ressources en eau et l'environnement aquatique, les énergies renouvelables et la conservation de l'énergie, et la gestion des forêts.

18. Les activités entreprises dans ces domaines sont appuyées par la Division de l'utilisation durable de l'énergie et de l'environnement, créée en 1994 avec l'objectif de renforcer les programmes du PNUD pour l'environnement en regroupant le personnel du siège concerné par les politiques environnementales, l'appui aux programmes et la gestion des fonds d'affectation spéciale pour l'environnement. Le regroupement au sein d'une même division des activités financées au titre des ressources de base et des initiatives appuyées par des fonds d'affectation spéciale, tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (UNSO), le Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles (FANUERN), le Protocole de Montréal et le Programme Capacités 21, a donné naissance à une synergie, accru l'efficacité des programmes, favorisé la mobilisation de ressources, créé des partenariats et contribué à rationaliser les programmes du PNUD pour l'environnement.

19. En 1996, le PNUD a lancé une initiative à l'échelle de l'organisation pour aider les pays en développement à adopter des comportements énergétiques viables. Il s'agit par exemple de les encourager à créer un contexte juridique et administratif propice à une mise en valeur durable des ressources énergétiques, d'appuyer et de financer des projets expérimentaux novateurs reposant sur l'emploi de technologies clefs, et de soutenir l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes d'action nationaux dans le domaine de l'énergie.

20. Une initiative essentielle, lancée par le PNUD lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), répond au besoin de solides partenariats entre le secteur public et le secteur privé. Avec l'aide de donateurs, le PNUD a élaboré un programme qui vise à faire de questions écologiques – principalement dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de la gestion des déchets – des débouchés économiques viables. Ce programme devrait entraîner des investissements d'une valeur d'un milliard de dollars environ sur cinq ans.

21. Le PNUD s'emploie à aménager, protéger et restaurer les forêts dans 70 pays. Son action va de l'élaboration des politiques au dialogue, en passant par le renforcement des capacités et la coopération technique. Par ailleurs, il a lancé un programme de renforcement des capacités en matière de forêts, financé par un fonds spécial, dans le cadre duquel il aide les pays à formuler et à mettre en oeuvre des stratégies intégrées de gestion forestière.

22. Le PNUD aide les gouvernements et la société civile à renforcer leurs capacités en matière de gestion et d'utilisation des ressources en eau et de l'environnement aquatique, de manière à concilier réduction de la pauvreté et protection de l'environnement. Dans le cadre du Programme mondial de renforcement des capacités de mise en valeur durable de l'eau, le PNUD a appuyé des évaluations du secteur de l'eau et l'élaboration de stratégies en Bolivie, en Chine, au Ghana, au Mali, au Mexique, au Pérou, au Soudan, au Swaziland et au Viet Nam. Financé par le PNUD et plusieurs donateurs, ce programme donne le signal d'une nouvelle approche de la gestion des ressources en eau : des équipes nationales analysent le secteur, recensent les lacunes et les obstacles et déterminent des objectifs à court et à long terme. Le but est de produire un noyau de responsables et de spécialistes nationaux qualifiés dans le domaine de la mise en valeur durable de l'eau et d'améliorer la collaboration.

23. Deux nouveaux mécanismes internationaux de coordination et d'appui ont été créés en 1996. Le Global Water Partnership (association mondiale pour l'eau), cofinancé par le PNUD, la Banque mondiale et l'Agence suédoise de développement international, a pour but de renforcer la coopération interorganisations au niveau des pays. Le Conseil mondial de l'eau est un groupe de réflexion mondial qui prévoit les tendances à long terme en matière de mise en valeur de l'eau et s'emploie à placer les questions relatives à l'eau au premier rang des priorités des programmes nationaux et internationaux.

24. Le FEM a été très actif en 1996, année où son conseil a approuvé 16 projets, 31 activités d'autoassistance et 22 projets au titre du mécanisme d'élaboration de projets. Les projets approuvés jusqu'à présent représentent une valeur totale de 80,8 millions de dollars et couvrent toutes les régions du monde en développement. Le PNUD gère aussi le Programme de petites subventions du FEM qui, en 1996, a financé 108 projets locaux, les montants octroyés pouvant atteindre 50 000 dollars. Le Programme de petites subventions opère dans 33 pays, 11 nouveaux pays étant venus s'ajouter à la liste des bénéficiaires en 1996.

25. L'intégration du fonctionnement et des objectifs du FEM à ceux du PNUD s'est poursuivie en 1996. Selon une stratégie approuvée par la direction du PNUD, plusieurs nouvelles initiatives ont été lancées pour mieux inscrire les activités du FEM dans celles du PNUD. Le FEM et la direction du PNUD évaluent ensemble à intervalles réguliers les projets prévus et en cours d'application. Ces évaluations ont abouti à la formulation de plusieurs projets qui ont bénéficié d'un co-financement et ont permis de mieux faire connaître, au sein du PNUD, les activités du FEM. Des séminaires sur l'élaboration des projets ont été organisés en 1996 pour élargir l'accès au FEM au niveau des pays.

26. Pour la première fois en 1996, certains projets réalisés par le PNUD dans le contexte du FEM ont été évalués de leur conception à leur achèvement. Ce

type d'évaluation devrait permettre d'instaurer un dialogue plus fructueux entre les bureaux de pays du PNUD et les ministères de l'environnement, et favoriser ainsi l'élaboration de projets et politiques plus efficaces. L'introduction de mécanismes d'apprentissage dans le fonctionnement du PNUD-FEM a entraîné une nette amélioration de la sensibilité du PNUD aux problèmes de protection de l'environnement.

27. Le Programme Capacités 21 prend la forme d'un fonds destiné à aider les pays en développement à tenir compte des principes d'Action 21 dans leurs efforts nationaux de planification et de développement. Ce fonds contient 65,6 millions de dollars, auxquels s'ajoutent plus de 6 millions sous forme de contributions additionnelles faites en 1996. En un peu plus de trois ans et demi de fonctionnement, le Programme a aidé plus de 40 pays. En 1996, plusieurs pays ont bénéficié d'une aide au titre d'activités de développement qui comprenaient notamment la coordination des efforts nationaux de mise en oeuvre d'Action 21. En 1996, le Comité de gestion du Programme Capacités 21 a approuvé des programmes destinés au Bhoutan, à la Bolivie, à la Bulgarie, à la Chine, au Costa Rica, à Djibouti, à El Salvador, au Kirghizistan, au Népal, au Niger, à la République dominicaine, et à Sao Tomé-et-Principe, ainsi qu'un programme régional pour la Méditerranée.

28. Des experts indépendants ont fait le bilan des trois premières années de fonctionnement du Programme Capacités 21. Ce bilan a été présenté en juin, lors d'une réunion tenue à Rabat (Maroc), pour les programmes concernant la Bolivie, la Chine, le Costa Rica, la Gambie et le Malawi. Les participants ont fait savoir qu'ils souhaitaient que le Programme Capacités 21 poursuive ses activités et ont proposé que l'on mobilise des ressources afin d'élargir ce programme au cours des deux ou trois ans à venir. Le débat consacré aux programmes nationaux a montré que les pays progressaient nettement dans l'application d'Action 21 et que le Programme Capacités 21, dont l'une des forces est qu'il fournit un appui exclusivement non sectoriel, leur offrait un appui précieux à cet égard.

29. Le Protocole de Montréal a pour objectif de réduire les dommages causés à la couche d'ozone. À la fin de 1996, le PNUD aidait 49 pays à éliminer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. L'aide fournie a permis aux pays bénéficiaires d'élaborer des programmes et de financer la coopération et la formation techniques, des projets de démonstration, des projets de renforcement des capacités nationales ainsi que des projets d'investissement pour le transfert de technologie. Le personnel du PNUD et des experts internationaux, en collaboration avec les responsables gouvernementaux chargés des questions relatives à la couche d'ozone et des consultants nationaux, aident l'industrie à concevoir et à mettre en oeuvre des projets d'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans les groupes de produits ou opérations ci-après : aérosol, mousses, solvants, réfrigération, récupération et recyclage des réfrigérants.

30. En 1996, les programmes approuvés représentaient 30,3 millions de dollars au total, portant le montant du portefeuille de projets du PNUD pour 1991-1996 à 139 millions de dollars. Ce portefeuille comprend maintenant 490 projets, dont 287 projets d'investissement pour le transfert de technologie, qui contribueront à l'élimination d'environ 18 137 tonnes de substances qui appauvrissent la

couche d'ozone par an. Les crédits devraient augmenter d'un tiers environ en 1997, mais resteront insuffisants au regard des besoins des pays.

31. Le PNUD appuie les efforts déployés pour mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification par le biais de ses programmes de base ordinaires et avec l'aide du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO). En 1996, l'UNSO a apporté son soutien technique et une aide financière stimulante à 33 pays au total bénéficiant de programmes du PNUD pour diverses activités préparatoires à l'application de la Convention.

32. En Afrique, un programme d'action national, principal instrument au niveau national pour l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification, a été lancé au Bénin, au Botswana, au Burkina Faso, au Cap-Vert, en Éthiopie, au Kenya, au Mali, au Malawi, en Mauritanie, au Niger, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal, au Swaziland, au Tchad et au Zimbabwe. Des travaux préparatoires en vue de la création de fonds nationaux pour la lutte contre la désertification ont déjà commencé ou sont en train de démarrer dans 19 pays.

33. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'UNSO a fourni un appui technique à l'Argentine, à la Bolivie, au Brésil, au Chili, à l'Équateur, au Guatemala, à Haïti, au Mexique, au Paraguay, au Pérou et à la République dominicaine dans le cadre des activités préparatoires en vue de l'application de la Convention. Au niveau sous-régional, l'UNSO a apporté un soutien technique et financier à l'élaboration d'un programme de développement durable des terres arides du Gran Chaco, qui s'étendent sur une partie de l'Argentine, de la Bolivie et du Paraguay. En collaboration avec la Banque interaméricaine de développement (BID), l'UNSO finance actuellement l'élaboration d'un programme sous-régional pour l'Amérique centrale, qui touche Haïti et la République dominicaine.

34. En Asie et dans la Communauté d'États indépendants (CEI), l'UNSO a collaboré étroitement avec le PNUE pour aider le Gouvernement mongol à élaborer et perfectionner son programme d'action national et mettre sur pied un Fonds national pour la lutte contre la désertification et la protection de l'environnement. Des négociations sont en cours avec la Chine, le Kazakstan et le Pakistan pour déterminer les domaines où l'appui de l'UNSO serait utile. Au niveau régional, l'UNSO a prêté son concours à la Conférence sur la désertification des ONG asiatiques, tenue au Pakistan, et au Forum afro-asiatique pour l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification, organisé en Chine en août 1996.

35. En 1996, un montant estimatif de 6,7 millions de dollars a été mobilisé par le biais du Fonds pour la lutte contre la désertification et la sécheresse, créé en 1995 pour faciliter le financement des mesures d'application de la Convention. Ce fonds a permis de fournir un montant supplémentaire de 1,7 million de dollars pour les projets de lutte contre la désertification en cours dans les pays les plus touchés. En 1996, le coût total des projets en cours était d'environ 45,3 millions de dollars.

36. L'UNSO doit essayer de concilier les impératifs du processus de planification participatif stipulé par la Convention, qui prend beaucoup de

temps et absorbe beaucoup de ressources, et l'attente des gouvernements et des populations concernées, qui veulent des résultats rapides et concrets. Il doit aussi s'efforcer de mettre en place et de rendre opérationnels les mécanismes de financement novateurs recommandés par la Convention, de constituer des partenariats et d'inclure les questions relatives à la sécheresse et à la désertification dans les activités de programmation du PNUD.

37. En 1996, le FANUERN a lancé un programme de relance qui met davantage l'accent sur la régénération de l'environnement et la promotion d'activités d'exploitation rationnelle des ressources naturelles. Depuis juillet 1996, lorsqu'il est devenu membre de la Division de l'utilisation durable de l'énergie et de l'environnement, il s'est efforcé de jouer le rôle de catalyseur pour la mise en valeur durable des ressources naturelles.

38. Un corps judiciaire et des instances électorales légitimes, un secteur public efficace et responsable et des assemblées législatives locales et nationales énergiques sont les fondements d'une bonne gestion au service d'un développement axé sur la personne humaine. Les programmes du PNUD en matière de gouvernance sont dirigés par la Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance, qui s'efforce de consolider les processus électoraux, d'appuyer la décentralisation et la gestion économique et financière, de constituer des partenariats au sein de la société civile, de promouvoir la réforme juridique et de favoriser la création de processus parlementaires.

39. Au niveau mondial, l'année 1996 a été marquée par la publication du document de politique générale du PNUD intitulé "La gouvernance au service du développement humain durable" ("Governance for SHD") qui vise à contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques du PNUD en définissant et en analysant clairement les liens existant entre le développement humain durable et la gouvernance. Ce document s'efforce d'orienter les travaux des bureaux de pays du PNUD et des partenaires principaux des programmes de pays dans le domaine de la gouvernance. Autre réalisation importante au niveau mondial, le lancement de la troisième phase du Programme de gestion des services urbains, qui sera axée sur l'élimination de la pauvreté, l'amélioration de l'environnement et la gouvernance participative. Ce programme associe le PNUD et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) et il est financé par des contributions des Gouvernements néerlandais, suédois et suisse.

40. En 1996 a démarré la troisième phase du programme relatif au Fonds d'initiative locale pour l'environnement (LIFE). Depuis son lancement à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 1992, le programme LIFE a opéré pour l'essentiel au niveau communautaire avec une enveloppe de plus de 11 millions de dollars. Il a pour principal objet d'aider des individus et des institutions appartenant à des collectivités locales à mieux comprendre et maîtriser l'environnement dans lequel ils vivent et travaillent par le biais de méthodes participatives. Ces quatre dernières années, le programme a démontré que les organisations communautaires, les organisations non gouvernementales (ONG) et les collectivités locales pouvaient travailler ensemble à améliorer le sort des résidents d'établissements urbains à faible revenu. Les Gouvernements néerlandais et suédois apportent une aide bilatérale à ce programme.

41. L'année 1996 a également été marquée par le lancement du Réseau de renforcement de la gestion et de la gouvernance, appelé "MAGNET", au siège du PNUD. MAGNET est un réseau électronique contrôlé par un modérateur dont le but est de convertir le Programme de renforcement de la gestion en réseau professionnel afin que la Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance puisse mieux appuyer la réforme du secteur public et la gouvernance. En mettant en rapport les cadres de l'administration, les conseillers techniques principaux, les consultants et les chargés de programmes des bureaux de pays, le réseau mettra en place de nouvelles méthodes d'acquisition des savoirs et d'échange des données d'expérience.

42. Au niveau régional, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, en coopération avec la Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance, le BPAP et le bureau de pays du PNUD au Pakistan, a organisé une conférence de niveau ministériel sur la gouvernance dans la région de l'Asie. La Conférence a réuni plus de 70 participants, parmi lesquels des ministres et de hauts fonctionnaires provenant de 15 pays asiatiques. Cette manifestation a permis aux décideurs asiatiques de partager et d'analyser l'expérience qu'ils ont acquise en matière de gouvernance. Elle a offert un cadre aux échanges de vues sur les meilleures pratiques, contribué à mieux cerner les domaines où la coopération régionale pourra s'exercer à l'avenir et abouti à une déclaration commune sur la gouvernance dans la région.

43. La Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance a également fourni un appui au Bureau régional pour les États arabes (BREA) en vue d'élaborer le Programme régional arabe sur la gouvernance. Le principal objectif du Programme est d'aider le renforcement des capacités institutionnelles des gouvernements, de la société civile et du secteur privé pour une gestion plus efficace des programmes de lutte contre la pauvreté.

44. En Amérique latine, la Division a apporté son concours à la création d'un Réseau de gouvernance ibéro-américain. Le PNUD est en train d'installer ce réseau avec l'appui du Projet sur la gouvernance de l'École supérieure d'administration et de gestion d'entreprise et de la BID. Un groupe d'hommes d'État, d'intellectuels et de dirigeants d'organisations internationales d'Amérique latine et d'Europe a été créé dans le cadre du réseau pour examiner les questions de gouvernance et de développement humain durable.

45. Le Gouvernement bangladais a été aidé à mettre en oeuvre un Programme national de gestion publique au service d'une bonne gouvernance. Ce programme s'appuie sur les importantes réformes engagées au Bangladesh, qui sont favorables à la mise en place d'un système de gouvernance transparent et responsable. Outre la réforme administrative, la Division fournira un appui à certains des services les plus névralgiques de l'exécutif, du judiciaire et du législatif.

46. Le PNUD a également approuvé un programme d'appui à l'Autorité palestinienne pour la gouvernance et l'administration publique. L'Autorité palestinienne se lance dans un programme de renforcement des institutions qui lui sont nécessaires pour remplir ses objectifs de développement. Cela suppose que soient clairement définis le rôle, les fonctions et l'organisation des principales composantes institutionnelles.

47. Le Programme de renforcement des capacités de gestion de la Mongolie a été conçu pour améliorer les capacités de gestion des secteurs public et privé dans le contexte d'une économie de marché et d'une société démocratique. Le PNUD lui a fourni une aide importante avec l'appui de la Division. Il a récemment approuvé un programme d'appui à la décentralisation et au renforcement du programme en coopération avec plusieurs organismes donateurs internationaux. Le but visé est de garantir que les politiques et les pratiques gouvernementales permettent aux collectivités locales de maîtriser davantage leur propre développement et la mobilisation de ressources.

48. L'épidémie de VIH/sida continue de se répandre à une vitesse alarmante dans le monde entier. On estime à plus de trois millions le nombre de nouvelles infections par le VIH survenues en 1996. Les interventions du PNUD se concentrent pour l'essentiel sur les incidences socio-économiques de l'épidémie. En tant que participant du Fonds des Nations Unies et du Programme conjoint et coparrainé des Nations Unies pour la lutte contre le VIH/sida (UNAIDS), le PNUD s'est efforcé de collaborer avec les autres organisations coparrainantes et partenaires de développement pour contribuer à ses objectifs d'ensemble, la plus haute priorité étant accordée au soutien de toutes les mesures multisectorielles et multidimensionnelles efficaces et durables exécutables au niveau des pays.

49. En 1996, le PNUD a continué de donner la plus haute priorité au renforcement des moyens dont les bureaux de pays disposent pour intégrer les activités de lutte contre le VIH dans les grands domaines d'activité du PNUD, notamment la gouvernance, l'égalité entre les sexes et la pauvreté. Des ateliers de formation ont été organisés à l'intention des centres de liaison des bureaux de pays afin de mieux faire comprendre les causes et conséquences de l'épidémie et de renforcer les capacités de programmation des centres de liaison nationaux, qui ont un rôle décisif à jouer à l'appui de la lutte multisectorielle contre l'épidémie. Des efforts de collaboration avec le programme UNAIDS ont été déployés à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre dans les domaines de l'éthique, du droit, des droits de l'homme et du VIH. L'un des volets importants de l'action de lutte du PNUD contre l'épidémie continue d'être la diffusion de publications, qui reflètent en partie l'expérience du PNUD en matière de politiques et de programmation. L'une des publications les plus marquantes de 1996 était intitulée "Évaluation prospective de l'approche du programme VIH et développement du PNUD". Ce rapport énonce des solutions efficaces pour lutter contre l'épidémie dans le contexte du développement.

III. NOUVELLES MODALITÉS DE PROGRAMMATION ET D'EXÉCUTION

50. La Division des politiques et procédures opérationnelles aide à l'élaboration et à la diffusion des politiques et procédures en matière de programmes et assure le secrétariat du Comité de surveillance de la gestion des programmes. Elle collabore avec d'autres organismes des Nations Unies pour promouvoir une certaine cohérence opérationnelle au sein du système et administre un programme de recherche sur les questions de politique en matière de programmes.

51. Avec l'appui de la Division des politiques et procédures opérationnelles, le Comité de surveillance est devenu pleinement opérationnel dans les derniers mois de l'année. Il a examiné et approuvé des notes consultatives et des cadres

de coopération par pays. La Division a étudié de près les notes consultatives afin d'apporter une aide plus adaptée aux bureaux de pays et aux bureaux régionaux sur la manière d'établir les notes. Le manuel de programmation est désormais disponible sous forme électronique dans les bureaux de pays et un tirage papier en a été distribué dans différentes langues. On espère que cette facilité d'accès des directives facilitera la compréhension des nouvelles modalités de programmation au niveau des pays.

52. La Division a tenu de longues consultations au sujet de l'approche-programme pendant l'automne de 1996; elles ont abouti à l'élaboration de l'"User's Guide on the Programme Approach" (Guide de l'approche-programme), qui contient une version révisée des directives courantes concernant la documentation et les modalités d'exécution en matière d'appui aux programmes. Ce guide a été distribué pour observations aux bureaux de pays en décembre 1996. Il les aidera beaucoup dans leurs travaux de programmation pour le prochain cycle et servira de base à un dialogue enrichi avec les divers partenaires. Comme il préconise des modalités plus simples, le guide accélérera l'étape de la formulation et facilitera ainsi les prestations au niveau des pays. La Division a également mieux fait comprendre l'approche-programme auprès des partenaires principaux par le biais d'un document présenté à l'occasion d'un atelier du Comité de l'aide au développement (CAD), tenu en décembre 1996. Un plan biennal de formation à l'approche-programme a également été établi.

53. La Division a lancé les travaux en cours sur l'exécution nationale, s'agissant en particulier de réviser les procédures et directives et d'identifier les autres mesures à prendre pour améliorer le système d'exécution du PNUD. Elle a également entrepris des travaux qui portent sur l'exécution par les ONG, ainsi que sur la mise en oeuvre d'une nouvelle modalité d'exécution nationale désignée sous le terme de "services de développement", qui s'appuie sur l'expérience latino-américaine de la participation aux coûts.

IV. RENFORCEMENT DES PARTENARIATS DU PNUD DANS LE CADRE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

54. Dans le cadre de sa participation aux plans d'action des conférences des Nations Unies, et afin de donner une plus large définition à la notion de moyens de subsistance durables et à sa mise en pratique au niveau des pays, le PNUD a mené deux des sept études de pays entreprises par l'équipe spéciale interorganisations sur l'emploi et les moyens de subsistance durables dirigée par l'Organisation internationale du Travail (OIT). Outre ces études au Maroc et en Zambie, le PNUD a fourni un appui substantiel aux bureaux de pays pour l'élaboration de programmes, surtout en Afrique australe. Cela a permis de recenser les possibilités de programmation en matière de moyens de subsistance durables par des approches établissant un lien entre l'emploi, le capital, la technologie, la gouvernance et les préoccupations écologiques.

55. Par le biais d'un groupe de travail officieux PNUD-Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)-Banque mondiale chargé de l'étude et du contrôle de la pauvreté, des progrès ont été faits dans la définition du noyau initial de questions à l'aide desquelles les trois organisations peuvent évaluer rapidement la conjoncture économique des ménages, la mise en valeur des ressources humaines

et l'incidence de la pauvreté, et l'on a pu convenir du schéma à suivre pour établir un site commun sur le World Wide Web consacré au suivi de la pauvreté.

56. Le Programme pour la femme et le développement a participé au sein du Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP) à un débat sur les incidences du plan d'action de la quatrième Conférence sur les femmes de Beijing pour la politique générale du système des Nations Unies et a travaillé avec les partenaires du GCMP et de la Division de la femme en vue de faire reconnaître en tout contexte l'importance du problème de l'égalité des sexes. Le Programme pour la femme et le développement a renforcé sa collaboration avec un sous-groupe du CAD chargé de la question des femmes et du développement et travaille avec des partenaires sélectionnés aux divers objectifs d'Action 21.

57. Le Programme pour la femme et le développement a également soutenu l'initiative de la liste Internet de Beijing, qui couvrait toutes les régions géographiques et a immensément élargi l'incidence des efforts déployés. La liste, qui, à l'origine, devait être close le 31 décembre 1996, a reçu un appui massif des abonnés du monde entier, qui ont fait des suggestions sur les moyens de la garder à jour. Le Programme a collaboré étroitement avec les ONG en faveur du Plan d'action de la quatrième Conférence sur les femmes dans les domaines de la formulation des politiques et de la responsabilité gouvernementale. La Division des affaires publiques et le Programme pour la femme et le développement, en collaboration avec l'Université Columbia et la Fondation Friedrich Ebert ont organisé un "Bilan un an après Beijing" auquel ont participé des gouvernements, des ONG et des universitaires.

58. En septembre 1996, le PNUD a accueilli la réunion d'un groupe interinstitutions sur la participation. Cette manifestation a débouché sur le lancement d'une nouvelle initiative du PNUD, le Réseau d'apprentissage de la responsabilisation et de la participation. Ce réseau appuiera les approches novatrices et en suivra l'évolution en encourageant l'intégration des méthodes participatives.

59. La Division des politiques et procédures opérationnelles a commencé l'étude des modalités et des schémas à appliquer pour les programmes et les projets conjoints, ainsi que du recrutement et de la gestion de personnel de projet par les partenaires du GCMP. Un projet de rapport a été établi pour vaincre les principaux obstacles à l'harmonisation sur le terrain.

60. Une liste de 40 "indicateurs de base" pour les bilans de situation au niveau des pays a été soumise aux bureaux de pays et au GCMP afin d'élaborer un bilan commun de pays. Cet exercice a révélé les difficultés que posent l'intégration du développement humain durable dans chaque grand domaine de programmation et la définition de paramètres qualitatifs fondamentaux pour la pauvreté, l'égalité des sexes, la gouvernance et d'autres secteurs.

V. EFFORTS EN FAVEUR D'UNE ORGANISATION ALLÉGÉE, PLUS RESPONSABLE ET EN PROGRÈS CONSTANT

61. Les résultats des évaluations des programmes mondiaux et interrégionaux et des ressources spéciales du Programme ont été mis à la disposition du Conseil

d'administration en février 1997, et ne sont donc que brièvement évoqués dans le présent document.

62. Bien que les évaluations aient fait apparaître un certain nombre de lacunes au niveau des ressources spéciales du Programme et des programmes mondiaux et interrégionaux, elles ont également montré l'importance du rôle des programmes multinationaux du PNUD. Elles ont permis de noter que ces programmes offrent au PNUD le moyen le plus direct de montrer comment appliquer ses programmes concernant le DHD et l'élimination de la pauvreté; qu'ils fournissent un cadre dans lequel essayer de nouvelles méthodes pour s'attaquer aux problèmes de développement les plus pressants; qu'ils renforcent les capacités de recherche du Sud et qu'ils offrent une base solide pour édifier des partenariats. Le financement par des ressources spéciales du Programme a contribué pour une large part à ce que le PNUD consacre davantage d'activités de fond au développement humain durable.

63. L'évaluation des ressources spéciales du Programme a permis d'établir que la gestion étant décentralisée, qu'elle ne facilitait pas le suivi, la cohérence entre programmes et l'étude de leur impact. L'évaluation des programmes mondiaux et interrégionaux a abouti à une conclusion similaire, que le PNUD ne pouvait se permettre de se disperser au niveau de ses programmes mondiaux et qu'il devait se concentrer sur un plus petit nombre de domaines. À l'avenir, les activités mondiales seront gérées par le biais d'un nombre réduit de programmes-cadres et d'importants efforts seront menés pour renforcer les liens entre les programmes mondiaux, régionaux et nationaux. Un autre défaut a été signalé, à savoir le fait que de nombreuses activités financées au moyen de ressources spéciales du programme, ainsi que des programmes régionaux et nationaux, étaient peu connus au sein du PNUD, et que les leçons que l'on pouvait en tirer ne profitaient pas au reste de l'organisation. Les autres points faibles identifiés comprennent la sous-budgétisation des projets, le peu d'intérêt accordé aux approches consultatives et participatives, l'importance trop faible donnée à la formation, et l'insuffisance des effectifs affectés au contrôle de la gestion des programmes.

64. L'une des principales recommandations issues des évaluations, qui est en train d'être appliquée dans les nouvelles modalités de programmation, est la nécessité d'accroître les efforts visant à adopter des approches multidisciplinaires.

65. L'une des initiatives les plus prometteuses que le Bureau aient lancées en 1996 est le Centre d'expérimentation, dont la création a bénéficié du soutien de l'Agence britannique pour le développement outre-mer (UK Overseas Development Administration). Le principe de base justifiant la création de la Division de l'utilisation durable de l'énergie et de l'environnement était d'introduire plus de cohérence entre les activités de base du PNUD et celles des divers fonds d'affectation spéciale. À cet effet, le Centre d'expérimentation s'est fixé deux grands objectifs : exploiter au maximum les possibilités d'action synergique et veiller à ce que le personnel du siège chargé des questions d'environnement établisse un véritable partenariat avec les bureaux de pays. Le projet a montré qu'il est tout à fait possible de créer une puissante synergie en fusionnant les responsabilités relatives à l'appui aux programmes, à l'élaboration de politiques et à la mobilisation et à la gestion de fonds.

/...

Point tout aussi important, il a établi que les services du siège pouvaient créer des partenariats avec les bureaux de pays si cet objectif était défini pour le personnel à tous les niveaux. Outre les résultats concrets des programmes, le Centre d'expérimentation a encouragé de nouvelles relations de travail fructueuses entre les membres du personnel et insufflé un remarquable esprit d'équipe.

Annexe I

INITIATIVE À L'APPUI DES STRATÉGIES D'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ

Historique

Lancée à la fin mars 1996, l'Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté a pour but d'appuyer la mise en oeuvre, au niveau national, des engagements pris par les gouvernements aux alinéas b) et d) du paragraphe 26 du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, à savoir : a) formuler des stratégies et plans nationaux d'élimination de la pauvreté fixant, dans le contexte national, des buts et objectifs réalistes de réduction de la pauvreté générale et d'élimination de la pauvreté absolue dont la mise en oeuvre soit d'un coût abordable et puisse être menée à bien dans des délais définis; et b) élaborer au niveau national des définitions, mesures, critères et indicateurs précis permettant de déterminer la nature, l'étendue et la répartition de la pauvreté absolue, de préférence avant 1996, Année internationale pour l'élimination de la pauvreté.

L'Initiative est financée par les ressources de base du PNUD à concurrence d'un montant de 11 millions de dollars, dont 7 millions de dollars affectés aux services d'appui technique (SAT), ainsi que par des contributions volontaires à un fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi du Sommet mondial pour le développement social, qui est destiné à faciliter le respect des engagements pris au Sommet concernant l'élimination de la pauvreté. Le montant des contributions annoncées par les donateurs s'établit actuellement à 9 millions de dollars, se répartissant comme suit : Danemark, 1 million de dollars; Pays-Bas, 2 millions de dollars; et Norvège, 6 millions de dollars. La moitié de cette dernière contribution doit permettre d'appuyer l'exécution, au niveau national, de la formule 20 %/20 % promouvant l'accès de tous, en particulier des groupes de population pauvres et vulnérables, aux services sociaux de base.

État d'avancement de l'Initiative

Au 14 février 1997, le PNUD avait accepté de financer 71 propositions de projet formulées, dans le cadre de l'Initiative, par des pays où ses programmes sont en cours d'exécution. Près de la moitié des propositions approuvées à ce jour émanent de pays à faible revenu et un tiers environ de pays parmi les moins avancés. Par ailleurs, plus de 50 % émanent de pays dont l'indicateur de développement humain (IDH) est moyen et 30 % de pays dont le même indicateur est faible. Pour ce qui est de la répartition régionale, plus de la moitié sont exécutées en Afrique subsaharienne et dans la région de l'Asie et du Pacifique, selon la répartition ci-après : Afrique subsaharienne, 20; Asie et Pacifique, 18; Europe et Communauté d'États indépendants, 15; Amérique latine et Caraïbes, 10; et région des États arabes, 8.

Moins de 10 mois après le lancement de l'Initiative, des projets étaient en chantier dans plus de 70 pays exécutant un programme de pays, ce qui montre à quel point ces pays s'intéressent à l'Initiative, à quel point aussi les bureaux extérieurs et le siège du PNUD font preuve de diligence. En outre, l'Initiative est mise à exécution à un moment où de nombreux bureaux extérieurs s'attachent

/...

tout particulièrement à appuyer l'application, au niveau national, des recommandations formulées par les grandes conférences des Nations Unies et s'entretiennent avec leurs homologues nationaux des prochains cadres de coopération de pays.

Évaluation et suivi des projets exécutés dans le cadre de l'Initiative

Normalement, des propositions succinctes résumant les principaux buts et objectifs des projets de pays sont adressées au siège. Chaque bureau régional désigne un interlocuteur et met en place un mécanisme permettant de donner rapidement suite aux propositions reçues. Le plus souvent, ce mécanisme prend la forme d'une équipe spéciale de travail régionale sur la pauvreté ou d'un groupe similaire. Les propositions sont évaluées par les bureaux régionaux, dont les observations sont incorporées dans une version révisée du descriptif de projet. Un groupe directeur interbureaux composé de coordonnateurs et d'interlocuteurs des bureaux régionaux et de la principale unité du PNUD chargée des politiques (le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes) se réunit toutes les deux à trois semaines pour échanger des informations, informer les bureaux extérieurs des progrès réalisés dans l'exécution des projets et leur fournir des conseils.

L'Initiative a ainsi servi non seulement à appeler l'attention sur les questions de pauvreté – en particulier, sur le domaine critique de l'appui à la formulation des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté – dans les pays exécutant un programme du PNUD mais aussi à stimuler l'intérêt des fonctionnaires du PNUD pour le suivi du Sommet mondial pour le développement social et les questions de pauvreté.

Principaux domaines d'activité

Toutes les propositions visent à fournir un appui en amont dans les domaines de l'analyse de la pauvreté, de l'examen des politiques et de la formulation des stratégies. Les moyens qu'elles préconisent consistent généralement à réaliser des enquêtes sur la pauvreté en vue de compléter les données existantes, lorsqu'elles présentent des lacunes; à inviter les partenaires nationaux à examiner le cadre général et institutionnel des politiques nationales de réduction de la pauvreté; à évaluer l'impact, sur les groupes vulnérables, des programmes sociaux et de lutte contre la pauvreté; à faire l'inventaire des autres moyens possibles de réduire la pauvreté; à dégager parmi les protagonistes sociaux un consensus sur la nature et les causes de la pauvreté, ainsi que sur les moyens les plus efficaces de la vaincre, et à faire valider ce consensus; et, enfin, à renforcer les capacités nationales d'analyse, de suivi et d'évaluation des programmes sociaux et de lutte contre la pauvreté. On trouvera, à l'annexe II au présent rapport, un échantillon des activités menées dans le cadre de l'Initiative.

Bon nombre de projets permettent d'aider les partenaires nationaux à évaluer l'étendue et la répartition de la pauvreté au niveau national en facilitant la conduite d'enquêtes sur les ménages, l'établissement de rapports sur le développement humain et la réalisation d'autres activités visant à dresser la carte de la pauvreté. L'accent y est mis sur la nécessité de compléter les données sur les revenus et les dépenses par des indicateurs

qualitatifs de la pauvreté et du bien-être, de réunir des données au niveau des districts ou des provinces et de les analyser, et de renforcer les capacités nationales et infranationales de localisation et de mesure de la pauvreté.

Certains contribuent par ailleurs à améliorer les capacités nationales d'analyse et de suivi permanents de la pauvreté en appuyant la mise en place de systèmes globaux d'évaluation des indicateurs sociaux et des tendances enregistrées dans le domaine de la pauvreté.

L'un des autres grands domaines d'activité des propositions formulées au titre de l'Initiative est celui de l'appui à l'examen des institutions et des politiques, dont le but consiste à analyser les politiques actuelles sous l'angle de la pauvreté et d'introduire les changements découlant de cette analyse dans leur cadre général. Certains projets ont ainsi pour but de contribuer à évaluer, entre autres choses, l'impact des réformes économiques et des politiques d'ajustement sur les groupes de population démunis et vulnérables, l'évolution future du marché du travail et les dispositifs actuels de prestation des services sociaux. Les travaux relatifs aux services sociaux de base se développent grâce à la contribution de 3 millions de dollars que le Gouvernement norvégien a récemment versée pour favoriser la conclusion et l'exécution des accords 20 %/20 %. Au Burkina Faso et au Népal, par exemple, l'Initiative a permis de lier le suivi du Sommet mondial pour le développement social à l'exécution de la formule 20 %/20 % en mettant l'accent sur la nécessité de restructurer les dépenses publiques pour que tous puissent avoir accès aux services sociaux de base. Le renforcement des filets sociaux de sécurité et l'appui au microfinancement et aux petites et aux micro-entreprises ont figuré aussi en bonne place dans certaines propositions.

L'appui fourni par le PNUD dans le cadre de l'Initiative permet aussi d'ouvrir un débat politique sur les politiques et priorités du développement, en particulier sur l'interdépendance entre croissance, pauvreté et répartition des biens. Cet appui facilite de larges débats entre fonctionnaires gouvernementaux, dirigeants du secteur privé, représentants de la société civile et experts, ce qui favorise la réalisation d'un vaste consensus sur les grandes lignes d'une stratégie nationale de réduction et d'élimination de la pauvreté.

Problèmes et perspectives

L'exécution de l'Initiative se déroule sans heurts, grâce à la détermination dont les bureaux extérieurs du PNUD et leurs partenaires nationaux font preuve dans la mise en oeuvre du programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. Les enseignements qu'on en tire à mesure de sa progression seront largement diffusés dans les régions et pays, où ils donneront lieu à des échanges d'informations.

Les fonds affectés aux SAT-1, qui représentent environ 40 % des ressources du PNUD allouées à l'Initiative, n'ont pu être réunis aussi rapidement que les ressources spéciales du Programme, la négociation d'accords sur l'exécution des projets avec d'autres organismes des Nations Unies exigeant beaucoup de temps. Comme une nouvelle période de programmation a débuté le 1er janvier 1997, tous les fonds affectés aux SAT-1 pour lesquels aucune utilisation n'était prévue ont été transférés à la rubrique Appui à l'élaboration des politiques et des

programmes (AEPP) et peuvent être utilisés à ce titre non seulement par les agents d'exécution antérieurement prévus [le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)] mais aussi par les commissions régionales et les petits organismes du système des Nations Unies. Cette mesure permettra aussi de faciliter l'utilisation des ressources affectées aux SAT-1 dans le cadre de l'Initiative.

En outre, les contributions à l'Initiative n'ont pas été versées aussi rapidement que prévu, ce qui a engendré une pénurie de ressources au cours du dernier trimestre de 1996 et ralenti son exécution. Grâce aux versements que les Gouvernements néerlandais et norvégien ont récemment effectués, les projets actuellement en attente devraient être approuvés sans retard et l'exécution de l'Initiative se poursuivre à un rythme rapide.

Annexe II

LISTES ET ÉCHANTILLONS DE PROJETS APPROUVÉS

Liste de projets approuvés et engagés dans la filière, classés par région géographique

Afrique subsaharienne	Asie et Pacifique	Europe orientale et Asie centrale	Amérique latine et Caraïbes	Monde arabe
Afrique du Sud	Afghanistan	Arménie	Cuba	Djibouti
Angola	Bhoutan	Azerbaïdjan	Grenade	Émirats arabes unis
Botswana	Cambodge	Bulgarie	Guatemala	Jordanie
Burkina Faso	Chine	Géorgie	Guyana	Liban
Éthiopie	Fidji	Kazakstan	Honduras	Maroc
Gabon	Îles Cook	Kirghizistan	Mexique	Programme palestinien
Gambie	Inde	Lettonie	Nicaragua	Soudan
Ghana	Iran (République islamique d'	Lituanie	Paraguay	Yémen
Guinée-Bissau		Moldova	République dominicaine	<u>Projets engagés dans la filière</u>
Kenya	Maldives	Ouzbékistan	Trinité-et-Tobago	
Malawi	Mongolie	Pologne		
Mali	Myanmar	Roumanie		
Mauritanie	Népal	Turquie	<u>Projets engagés dans la filière</u>	Égypte
Namibie	Nioué	Turkménistan		
Ouganda	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Ukraine	Argentine	
République centrafricaine	Samoa		Costa Rica	
République-Unie de Tanzanie	Thaïlande		El Salvador	
Sénégal	Vanuatu		Panama	
Togo	Viet Nam		Pérou	
Zimbabwe	<u>Projets engagés dans la filière</u>		Uruguay	
<u>Projets engagés dans la filière</u>	Tokélaou			
Cap-Vert				
Mozambique				
Tchad				

Liste des projets approuvés, classés par pays, selon le revenu par tête d'habitant

Pays les moins développés	Pays à faible revenu	Pays à moyen revenu
Afghanistan	Afghanistan	Afrique du Sud
Angola	Bhoutan	Angola
Bhoutan	Burkina Faso	Arménie
Botswana	Cambodge	Azerbaïdjan
Burkina Faso	Chine	Botswana
Cambodge	Éthiopie	Bulgarie
Djibouti	Gambie	Cuba
Éthiopie	Ghana	Djibouti
Gambie	Guinée-Bissau	Fidji
Guinée-Bissau	Guyana	Gabon
Malawi	Honduras	Géorgie
Maldives	Inde	Grenade
Mauritanie	Kenya	Guatemala
Myanmar	Malawi	Îles Cook
Népal	Mali	Iran (République islamique d')
Ouganda	Mauritanie	Jordanie
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Mongolie	Kazakstan
République centrafricaine	Myanmar	Kirghizistan
République-Unie de Tanzanie	Namibie	Lettonie
Samoa	Népal	Liban
Soudan	Nicaragua	Lituanie
Togo	Ouganda	Maldives
Vanuatu	République centrafricaine	Maroc
Yémen	République-Unie de Tanzanie	Mexique
	Soudan	Moldova
	Togo	Nioué
	Viet Nam	Ouzbékistan
	Yémen	Papouasie-Nouvelle-Guinée
	Zimbabwe	Paraguay
		Pologne
		République dominicaine
		Roumanie
		Samoa
		Sénégal
		Thaïlande
		Trinité-et-Tobago
		Turquie
		Turkménistan
		Ukraine
		Vanuatu

Liste des projets approuvés, classés par pays, selon le niveau
de développement humain

Niveau de développement humain		
Faible	Moyen	Élevé
Afghanistan	Afrique du Sud	Émirats arabes unis
Angola	Arménie	Fidji
Bhoutan	Azerbaïdjan	Lettonie
Burkina Faso	Botswana	Mexique
Cambodge	Bulgarie	Thaïlande
Djibouti	Chine	Trinité-et-Tobago
Éthiopie	Cuba	
Gambie	Gabon	
Ghana	Géorgie	
Guinée-Bissau	Grenade	
Kenya	Guatemala	
Inde	Guyana	
Malawi	Honduras	
Mali	Îles Cook	
Mauritanie	Iran (République islamique d')	
Myanmar	Jordanie	
Népal	Kazakstan	
Ouganda	Kirghizistan	
République centrafricaine	Liban	
République-Unie de Tanzanie	Lituanie	
Sénégal	Maldives	
Soudan	Maroc	
Togo	Moldova	
Yémen	Mongolie	
	Namibie	
	Nicaragua	
	Nioué	
	Ouganda	
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	
	Paraguay	
	Pologne	
	République dominicaine	
	Roumanie	
	Samoa	
	Turquie	
	Turkménistan	
	Ukraine	
	Vanuatu	
	Viet Nam	
	Zimbabwe	

Bhoutan : Le PNUD aide à élaborer des définitions, des mesures et des indicateurs nationaux de la pauvreté absolue, dans le cadre de l'établissement d'un rapport national sur le développement humain.

Botswana : Le PNUD aidera à réaliser une étude nationale sur les stratégies de lutte contre la pauvreté qui servira d'apport au huitième plan national de développement du Botswana pour la période 1997-2003, ainsi qu'à l'élaboration d'un plan complet de lutte contre la pauvreté à exécuter dans le cadre des plans de développement successifs qui seront mis en oeuvre au cours des 10 à 20 prochaines années. Pour ce faire, il prêtera son concours aux initiatives suivantes : lancement d'une enquête nationale qui donnera lieu à une évaluation approfondie des problèmes de pauvreté et dans le cadre de laquelle sera tracée, à l'échelle des districts et des sous-districts, la carte des zones de pauvreté; élaboration de directives nationales tendant à associer les collectivités locales aux activités de développement; renforcement des activités de formation des institutions en vue d'améliorer la coordination intersectorielle et de permettre une meilleure articulation entre les activités de l'administration centrale et celles des administrations locales, et modernisation du système national de suivi de la pauvreté qui sera utilisé dans le cadre de la politique de décentralisation et pour l'évaluation continue des programmes.

Burkina Faso : Le PNUD prêtera appui à l'Initiative 20/20, qui a été lancée au Burkina Faso, en aidant à réaliser une enquête – analyse approfondie qui portera sur les fonds alloués aux dépenses publiques, ainsi que sur les services sociaux de base accessibles aux couches les plus pauvres de la population, et servira de fondement à l'élaboration d'une stratégie et de programmes nationaux de lutte contre la pauvreté dont l'objectif principal sera de faire en sorte que toute la population ait accès aux services sociaux de base.

Cambodge : Le PNUD prêtera son concours à un programme qui, mis en place par le Cambodge, vise à renforcer les moyens dont dispose ce pays pour l'évaluation de la pauvreté et l'analyse du secteur social (moyens utilisés pour mesurer l'impact de la réforme économique sur les catégories vulnérables de la population, méthodes d'évaluation de la pauvreté, indicateurs, seuils, objectifs, etc.). Le PNUD aidera également le Cambodge à mettre sur pied un groupe de travail interdépartemental sur la pauvreté, qui relèvera du Ministère de la planification et aura pour tâche de lier plus étroitement l'analyse du secteur social à l'élaboration des politiques. En outre, on examinera les programmes de lutte contre la pauvreté qui ont donné des résultats concluants, en s'employant notamment à recenser les formules les plus propres à aider les ménages dont le chef est une femme et autres catégories vulnérables de la population.

Djibouti : Le PNUD aidera à achever une deuxième enquête nationale sur les ménages et à tracer un profil type de la pauvreté à Djibouti. Ces travaux serviront de base à l'élaboration d'une stratégie nationale d'élimination de la pauvreté, qui englobera toute une gamme d'activités visant à remédier aux problèmes que pose la pauvreté. Des ateliers nationaux seront organisés dans le but de vérifier les résultats obtenus et d'édifier un consensus.

Gabon : Ce projet du PNUD devrait aider à renforcer les moyens institutionnels dont dispose le Gabon pour rassembler des données sur les tendances sociales,

suivre la situation de l'emploi et mesurer l'impact des politiques d'ajustement sur le niveau de vie des ménages pauvres dans les zones urbaines comme rurales, cela grâce à la création d'un Observatoire du changement social, à l'établissement d'un Tableau de bord social et à une série de séminaires de formation et d'ateliers consacrés au suivi de la pauvreté et à l'élaboration de politiques.

Guatemala : Le PNUD aidera à élaborer un plan national d'action pour le développement des peuples autochtones, qui proposera un certain nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'activités visant à éliminer la pauvreté dont souffre la population autochtone du Guatemala laquelle dans sa très grande majorité (90 %), dispose d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté. À cette fin, le PNUD travaillera en collaboration avec la Mesa Nacional Maya qu'il aidera à engager un dialogue sur les politiques d'autres organisations mayas ainsi qu'avec les pouvoirs publics et certains représentants et groupes importants de la société civile.

Guinée-Bissau : Avec l'appui du PNUD, on mènera une étude initiale sur la pauvreté en Guinée-Bissau et un examen des politiques de lutte contre la pauvreté, ainsi que du cadre institutionnel mis en place à cette fin. Ces activités devraient conduire à élaborer et valider une stratégie multisectorielle et un programme national de lutte contre la pauvreté.

Guyana : En collaboration avec l'Institute of Development Studies de l'Université du Guyana, le PNUD aidera à élaborer un profil type de pauvreté qui devrait tenir compte des sexospécificités, mettre en évidence les aspects géographiques, démographiques et sectoriels de ce qui, au Guyana, est considéré comme le seuil de pauvreté absolue, et servir de fondement à l'élaboration d'une stratégie et d'un programme nationaux de lutte contre la pauvreté comportant un certain nombre d'échéances et d'objectifs. On procédera en outre, avec l'appui du PNUD, à une analyse de l'impact que le programme d'ajustement structurel en cours peut avoir, des moyens institutionnels et ressources humaines disponibles et des insuffisances qui existent dans ce domaine, ainsi que du cadre de gestion macro-économique et informatique dans lequel s'inscrivent les activités de lutte contre la pauvreté.

République islamique d'Iran : Le PNUD prévoit d'aider à créer un comité consultatif national pour la lutte contre la pauvreté, à tracer le premier profil type de pauvreté du pays, et à élaborer une stratégie d'élimination de la pauvreté qui comprendra un certain nombre d'objectifs pertinents, ainsi qu'une série d'indicateurs destinés à permettre de mesurer les progrès accomplis.

Kirghizistan : Le PNUD aidera à recenser les besoins du pays en matière d'atténuation de la pauvreté, à définir les priorités dans ce domaine, et à identifier les insuffisances et les faiblesses des institutions gouvernementales et civiles chargées de s'attaquer au problème de la pauvreté. Les données ainsi recueillies serviront d'apport au prochain cadre de coopération avec le Kirghizistan, dont l'un des objectifs prioritaires consistera à élaborer une stratégie kirghize de lutte contre la pauvreté.

Maroc : L'aide offerte par le PNUD sera axée sur la réalisation des objectifs suivants : sensibiliser les pouvoirs publics à l'importance que revêt le suivi

du Sommet mondial pour le développement social, faire en sorte que l'application des décisions adoptées à l'issue de ce sommet soient dûment prises en considération dans les documents de planification nationale; élaborer un plan national d'action pour l'élimination de la pauvreté; organiser une série de séminaires et d'ateliers afin d'édifier un consensus sur les éléments essentiels de ce plan; et désigner un certain nombre de provinces où l'on expérimentera des techniques pilotes pour le tracé de cartes des zones de pauvreté et mettra en application les mesures de lutte contre la pauvreté prévues dans le plan.

Mongolie : Le PNUD aidera à renforcer les moyens dont dispose la Mongolie pour l'établissement de rapports nationaux sur le développement humain qui devraient servir à contrôler l'exécution du programme national mongol de lutte contre la pauvreté. Le PNUD aidera également à créer, au sein du Gouvernement mongol, une section de l'analyse de la pauvreté, qui sera chargée d'analyser des problèmes de pauvreté, à titre d'appui à l'exécution du programme susmentionné.

République centrafricaine : Dans le cadre du projet, le PNUD aidera à élaborer le Plan national de lutte contre la pauvreté en donnant la priorité aux objectifs suivants : mise en place d'un cadre institutionnel pour les initiatives locales, participation des femmes au développement et réinsertion des jeunes et des catégories vulnérables. On organisera des séminaires régionaux et nationaux afin de vérifier les résultats obtenus, d'édifier un consensus et d'adopter le plan susmentionné.

République-Unie de Tanzanie : Le projet, qui s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le PNUD pour aider à élaborer une politique nationale d'élimination de la pauvreté, vise à associer le secteur privé au dialogue sur les stratégies à adopter pour lutter contre la pauvreté, engagé au niveau national, en aidant ce secteur à parvenir à une perception commune des problèmes de pauvreté dont souffre la Tanzanie, à définir le rôle qu'il pourrait jouer dans la lutte contre la pauvreté et à recenser les mesures de lutte auxquelles il pourrait apporter une contribution utile (par la voie d'investissements, de fonds de placement à risque, de mécanismes de crédit et de plans de création d'emplois).

Turquie : Le PNUD soutient actuellement les efforts tendant à ce que s'engage au niveau national un dialogue sur l'élimination de la pauvreté, qui devrait notamment comporter une analyse d'ensemble des politiques et des mesures budgétaires adoptées, ainsi qu'en une étude de l'impact que ces dispositions peuvent avoir sur la pauvreté, le chômage et le développement social. On espère que ces travaux aboutiront à une déclaration sur la lutte contre la pauvreté en Turquie qui servira de fondement à la formulation d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Yémen : Le PNUD aidera à créer un groupe de travail pour l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois, qui assurera la coordination entre les pouvoirs publics, la société civile et les donateurs tout en apportant une contribution technique à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au suivi du plan national d'action pour l'élimination de la pauvreté. À cet effet, le PNUD aidera à mettre en place un système d'information qui doit permettre de surveiller les incidences que les politiques et les programmes adoptés par les pouvoirs publics peuvent avoir sur les couches pauvres et vulnérables de la population, en particulier de mesurer l'impact des politiques d'ajustement

structurel sur le niveau des revenus et la situation de l'emploi, et dont on se servira pour proposer des formules de lutte contre la pauvreté fondées sur la création d'emplois.

Zimbabwe : Étant donné que tous les protagonistes nationaux ont déjà formulé et approuvé un plan national de lutte contre la pauvreté, le PNUD prévoit de contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans ce plan, en renforçant les moyens disponibles aux niveaux national et communautaire pour exécuter de manière efficace les programmes.
